

**BULLETIN**  
**DE L'ASSOCIATION AMICALE**  
**DES ANCIENS ÉLÈVES**  
**DU LYCÉE NATIONALISÉ HENRI IV**  
**DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941

---



N° XXXVI

55<sup>e</sup> ANNÉE

1964

# ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE NATIONALISÉ HENRI IV DE BERGERAC

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ROBERT COQ

103, RUE VALETTE, 103

BERGERAC  
(DORDOGNE)

Bergerac, le novembre 1964

*Mon cher camarade,*

*La fête annuelle de l'Association est fixée au dimanche 29 novembre.*

*Elle sera présidée par notre camarade Jean Gagnaire, directeur du Contrôle général de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945.*

*Le matin, à 10 h 30, l'Assemblée générale statutaire se tiendra dans une salle de classe, au collège, devenu lycée, rue Lakanal, n° 2.*

*On trouvera au verso le détail de l'ordre du jour avec un pouvoir permettant à ceux qui ne pourront pas se déplacer d'exprimer leur vote. Ils voudront bien remplir, signer et envoyer d'urgence cette formule afin d'être régulièrement représentés.*

*La réunion se terminera par la cérémonie traditionnelle devant le monument érigé à la mémoire de Georges Augiéras et à la gloire de nos camarades morts pour la France.*

*A 13 heures, le banquet habituel sera servi au restaurant de l'aérogare de Bergerac-Roumanières (tél. 57.15.87). Les dames seront cordialement admises. Pour ceux qui ne disposeraient pas de moyens de transport, il est donné rendez-vous à 12 h 30 devant le lycée Henri-IV.*

*L'ensemble total des frais sera de 20 francs au maximum pour chaque participant.*

*Si, comme je l'espère, vous êtes désireux de venir, faites-vous inscrire, je vous prie, le plus tôt possible et obligatoirement avant le samedi 21 novembre.*

*Dans l'espoir de vous rencontrer bientôt, croyez, mon cher Camarade, à l'expression de mon fidèle dévouement.*

Le Président :  
Docteur Pierre ROUSSEAU.

NOTA. — Selon l'usage, en dehors de la perception habituelle des cotisations, il ne sera recueilli aucune collecte. Conformément au vœu de l'Assemblée générale, les discours du banquet sont limités à trois : ceux de l'élève, du Président de l'Association et du Président de la fête annuelle.

Le vin des camarades sera le bienvenu.

Devant la difficulté de placer les convives, exception faite pour la table d'honneur, aucun couvert ne sera marqué à l'avance.

VOIR AU VERSO

## PROCURATION

VOIR AU RECTO

Le soussigné (1) .....  
donne pouvoir à M. (2) .....  
pour le représenter à l'Assemblée générale du dimanche 29 novembre 1964 pour : 1° Voter sur l'approbation du rapport moral et du rapport financier de 1963 ; 2° Elire QUATRE membres du Conseil d'administration. MM. Delpérier (André), Videau (Lucien), Bardon (Henri) et Védrines (Albert) sont sortants (3) ; 3° Délibérer sur des questions diverses.  
A ..... le ..... 1964 (4).

---

---

### FORMULE D'ADHÉSION AU BANQUET

Le soussigné (1) ..... et Mme (1) ou (6) .....  
assister<sup>a</sup> ont (6) au banquet du 29 novembre 1964.  
Le montant (7) est ci-joint en ..... (5) ou (6) sera adressé par ..... (5) ou (6)  
ou sera versé au Trésorier le 29 novembre 1964 (6).  
A ..... le ..... 1964 (4).

---

(1) Ecrire en CAPITALES le nom, le prénom et l'adresse. — (2) Inscrire le nom d'un mandataire dont la présence est certaine ou LAISSER EN BLANC. — (3) Ils sont rééligibles. — (4) Dater et signer. — (5) Préciser la nature de l'envoi (mandat-poste, chèque bancaire, chèque postal, mandat-carte). — (6) Rayer la mention inutile. — (7) 20 F par personne.

**A détacher, à remplir et à adresser sans retard au Secrétaire général : Robert COQ, " Aux 3 Pavillons ", 103, rue Valette, BERGERAC.**



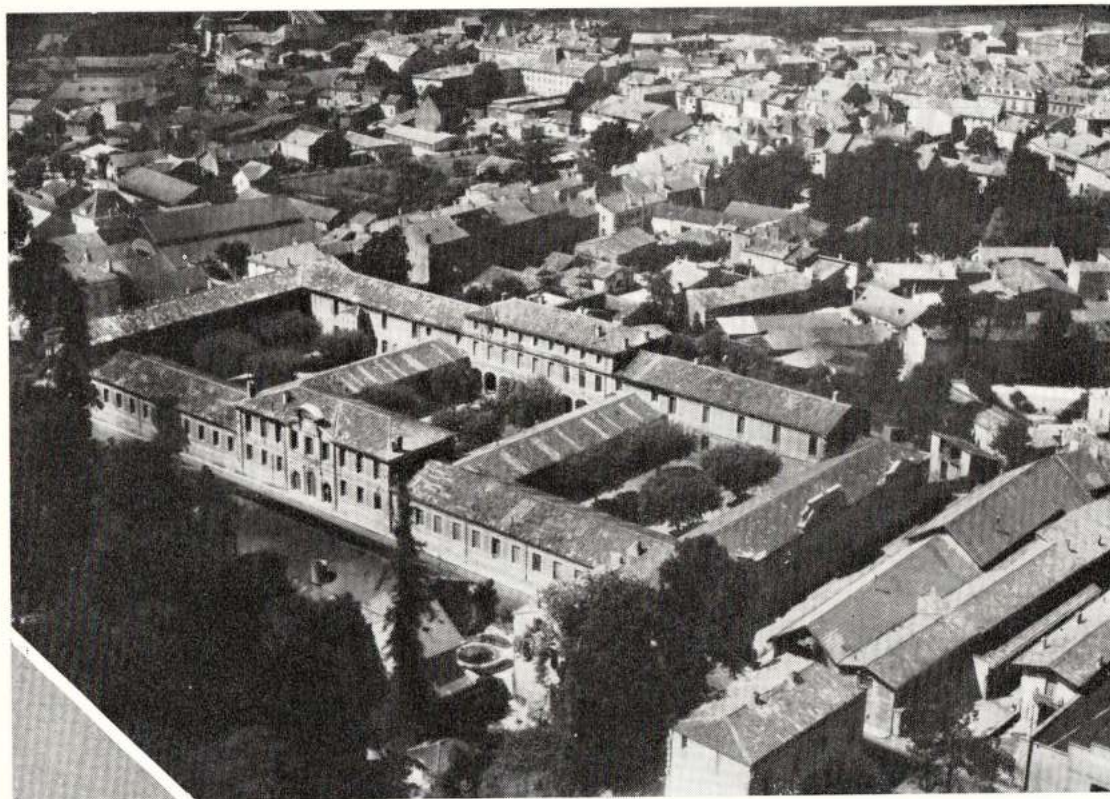


Photo des Etablissements J. Combier à Mâcon - Cliché « Sud-Ouest »

AUTRE VUE AÉRIENNE DU LYCÉE HENRI-IV DE BERGERAC EN 1959

XXXVI<sup>e</sup> BULLETIN

1964

MEMBRES D'HONNEUR :  
 M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL JEAN BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTROLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. ÉMILE COUNORD (1842-1927), M. MARCEL FLOURET, M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL-LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872-1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922), M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ÉLIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSENS (1866-1953).

\*

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION :  
 MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGE (1869-1939), MADAME BLANCHE AUBERT-FRÉDET, M. ALBERT CHEVALIER, M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI.

\*

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. PAUL PETIT (1867-1941).

\*

ANCIENS PRÉSIDENTS : M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1854-1926), M. ALBERT CLAVEILLE (1865-1921).

\*

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT :  
 M. LE SOUS-PRÉFET FÉLIX HENRY, M. LE MAIRE HENRI SICARD, M. LE PRINCIPAL PIERRE FAUGÈRE.

\*

CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
 PRÉSIDENT, DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU ; VICE-PRÉSIDENT, M. CHRISTIAN DE MESLON ; SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, M. ROBERT COQ ; TRÉSORIER, M. JEAN BARTHE ; ADMINISTRATEURS : MM. HENRI BARDON, GEORGES BRASSEM, ANDRÉ DELPÉRIER, MICHEL MANET, PIERRE PUCHEU, DOCTEUR RENÉ ROUSSEAU, ALBERT VÉDRINES, LUCIEN VIDEAU.

CONÇU ET RÉALISÉ PAR LES MEMBRES ET LES AMIS DE L'ASSOCIATION SOUS LA DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AVEC LE CONCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA RÉDACTION ET LA MISE EN PAGES, DE M. PIERRE FAISANDIER, DU GRAND QUOTIDIEN « SUD-OUEST » POUR LES ILLUSTRATIONS ET IMPRIMÉ SUR LES PRESSES DE LA S.A.R.L. IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST A BERGERAC



## SOMMAIRE

- 2 Situation financière.  
 Jean BARTHE.
- 4 La petite histoire.
- 5 Assemblée générale du 24 novembre 1963.
- 7 Discours du XXXVII<sup>e</sup> banquet.  
 Jacques BILLAT, Pierre ROUSSEAU,  
 Pierre CHAUSSADE.
- 16 Somnolence.  
 Paul CHEVASSUS.
- 17 La Flamme.
- 21 Délibérations du Conseil d'administration.
- 22 La réforme de l'enseignement.  
 - Au musée de Bergerac.
- 23 Quadricentenaire (1564-1964).  
 Robert COQ.
- 31 Trois fables d'après La Fontaine.  
 Charles MORELLET.
- 33 Nouvelles littéraires.
- 34 Nécrologie.

## Situation financière au 31 décembre 1963

### ACTIF

#### DISPONIBLE

|                                      |          |  |
|--------------------------------------|----------|--|
| C. C. P. Limoges 367.52 .. .. .      | 12,12    |  |
| Caisse d'Epargne de Bergerac .. .. . | 3 932,45 |  |
| Crédit Commercial de France. .. .. . | 48,61    |  |
| Numéraire en caisse .. .. .          | 4,98     |  |
|                                      | 3 998,16 |  |

3 998,16

#### RÉALISABLE

|                            |          |  |
|----------------------------|----------|--|
| Valeurs mobilières .. .. . | 2 566,00 |  |
|----------------------------|----------|--|

2 566,00

#### IMMOBILISÉ

|   |           |  |
|---|-----------|--|
| Immeuble n° 39, av. du 108 <sup>e</sup> R.I., Bergerac. | 30 000,00 |  |
|---|-----------|--|

30 000,00

### PASSIF

|                                    |           |  |
|------------------------------------|-----------|--|
| Actif au 31 décembre 1962. .. .. . | 35 610,62 |  |
| Gain de l'exercice .. .. .         | 953,54    |  |
|                                    | 36 564,16 |  |

36 564,16

### COMPTE DE GESTION (année 1962)

#### RECETTES

|                                      |          |          |
|--------------------------------------|----------|----------|
| 1° Disponible au 31 déc. 1962.. .. . |          | 3 041,62 |
| 2° Revenus ordinaires :              |          |          |
| Cotisations .. .. .                  | 348,00   |          |
| Bulletins . . . . .                  | 857,50   |          |
| Dons. . . . .                        | 49,90    |          |
| Loyer .. .. .                        | 2 400,00 |          |
| Intérêts .. .. .                     | 267,35   |          |
|                                      | 3 922,75 |          |

3 922,75

6 964,37

#### DÉPENSES

|  |          |  |
|--|----------|--|
| Distribution des prix.. .. .             | 144,90   |  |
| Subventions au lycée . . . . .           | 270,00   |  |
| Entretien du caveau Augièras . . . . .   | 30,00    |  |
| Assurances .. .. .                       | 68,52    |  |
| Impôts fonciers et frais fiscaux .. .. . | 362,80   |  |
| Secours .. .. .                          | 50,00    |  |
| Frais de bureau et divers. . . . .       | 95,00    |  |
| Frais bancaires .. .. .                  | 7,69     |  |
| La Flamme sous l'Arc de Triomphe .. .. . | 82,10    |  |
| Fleurs et couronnes.. .. .               | 40,00    |  |
| Bulletin .. .. .                         | 1 645,00 |  |
| Fête annuelle. . . . .                   | 170,20   |  |
|  | 2 966,21 |  |

2 966,21

2 966,21

Disponible au 31 décembre 1963 .. .. .

3 998,16

6 964,37

## RÉSULTATS

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Excédent de recettes.. . . . .   | 956,64 |
| Moins-value des titres . . . . . | 3,00   |
|                                  | <hr/>  |
| Gain de l'exercice. . . . .      | 953,64 |

### RELEVÉ DES TITRES déposés au Crédit Commercial de France

Valeur au 31 décembre 1963

|   |          |
|---|----------|
| 3 Progil 6 % 1956 à 100 F.. . . . .                           | 297,00   |
| 7 Electricité et eaux de Madagascar 6,75 % 1951 à 100 F . . . | 685,00   |
| 8 Société Nouvelle Pétroles d'Aquitaine 5,50 % 1959 à 200 F . | 1 584,00 |
|   | <hr/>    |
|   | 2 566,00 |



## LISEZ LE BULLETIN

Le Trésorier, Jean Barthe, recommande la lecture du *Bulletin*, car la plupart des renseignements qui lui sont demandés s'y trouvent insérés. Il conseille d'utiliser le mandat-chèque discrètement glissé dans les plis de la brochure. La somme à payer pour 1964 est de 6 F (cotisation 2 F + Bulletin 4 F) (1). Les souscripteurs perpétuels ne doivent que le prix du *Bulletin*.

Le C.C. postal de l'Association est : Limoges n° 367-52.

Le Secrétaire général prie les camarades de l'informer des changements d'adresses car trop de *Bulletins* reviennent sans avoir pu être distribués par la Poste.

### ADRESSES :

*du Président* : Docteur Pierre Rousseau, n° 10, boulevard Maine-de-Biran, à Bergerac. Tél. n° 57.00.21.

*du Secrétaire général* : Robert Coq, Les Trois Pavillons, 103-105, rue Valette, à Bergerac. Tél. 57.04.72.

*du Trésorier* : Jean Barthe, n° 3, rue de Coulmiers, à Bergerac.

\* Adresser la correspondance au Secrétaire général.

(1) Ces tarifs seront homologués par l'assemblée générale.

---

ADHÉREZ A L'ASSOCIATION ET FAITES DES ADHÉRENTS  
L'AMICALE EST UNE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUEL

---



## LA PETITE HISTOIRE DU COLLÈGE

### **1864**

Le Bureau d'Administration procède, le 9 novembre, sous la présidence de M. de Malastu, sous-préfet, à l'installation du nouveau Principal, M. Douliot, et fixe son traitement annuel à la somme de 2 000 francs dans le budget qui s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme totale de 18 600 francs.

Il y aura lieu d'examiner, avant la fin de l'année scolaire 1864-1865, si des améliorations dans les traitements ne devront pas être présentées selon que des améliorations dans le personnel enseignant et une augmentation dans les recettes le rendront utile et possible.

### **1964**

L'établissement compte 750 élèves, dont 205 internes et 206 demi-pensionnaires.

Au baccalauréat, sur 85 élèves présentés, 62 ont été reçus en 1963 (trois mentions « Bien » et trois mentions « Assez bien »).

Depuis le mois d'octobre 1963, l'internat du collège d'Eymet est rattaché à la comptabilité du lycée Henri-IV de Bergerac.

La distribution solennelle des prix, définitivement fusionnée avec celle du lycée des filles, a eu lieu le samedi 27 juin, à 10 heures, dans la salle du cinéma Cyrano, rue des Carmes, sous la présidence de M. Félix Henry, sous-préfet de Bergerac. Le discours d'usage a été prononcé par M. Pierre Pouchard, professeur de dessin, qui, avec beaucoup d'humour et de couleur, a présenté à la façon du découpage d'un film la meilleure façon de faire un discours. M. Félix Henry (en regrettant spirituellement qu'il ne soit plus loisible aux sous-préfets, comme du temps d'Alphonse Daudet, de taquiner les muses dans les petits bois de chênes verts) a félicité les lauréats en leur souhaitant de bonnes vacances, après leur avoir conseillé de ne pas négliger la lecture.

Voici les noms des élèves qui ont été couronnés par l'Amicale :

*Grand Prix d'Honneur* : Philippe PARSAL (mathématiques).

*Prix Georges-Augieras* : Alain ANNÈDE (1<sup>er</sup> M 2).

*Prix de dessin Emmanuel-Aubert* : Bruno DROSSON (2<sup>e</sup> C) et Jean-Claude FAURE (2<sup>e</sup> M).

Les épreuves écrites des deux baccalauréats ont été passées, pour les garçons, dans l'établissement de la rue Lakanal les 29 et 30 juin.

M. Lucien DÉJEAN, surveillant général, est nommé dans les mêmes fonctions au lycée du Parc-Grammont. Tout novissimé, son successeur est M. Jacques BOUIN, ancien délégué rectoral au lycée Montaigne à Bordeaux.





Cliché « Sud-Ouest »

## Assemblée générale

du 24 novembre 1963  
et Salut aux Morts



Au lycée, à 10 h 30, dans la classe n° 23, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle.

### Présents :

Ametteau, Barthe (Jean), Béguerie, Caillaud, Calvès, Charrière (Eloi), Charrière (Henri), Chaussade (Pierre), Coq (Jean), Coq (Robert), Delpérier (André), Desplat (Marcel), Dubroucq (Jacques), Dupuy (Pierre), Filhoulaud (Guy), Géraud (Jean), Géraud-Jardel Gonthier (Raymond), Guibert (Jacques), Henri, Jouanel (Pierre), Lavigne (Raymond), Lusignan (Guy), de Madaillan (Amaury), Manet, Majou, Masmontet (Paul), de Meslon, Mouline, Paris (Jean), Ramadour, Ranoux, Ratoret, Rousseau (Michel), Rousseau (Pierre), Rousseau (René), Sarraute, Védrières, Venencie (Henri), Videau (Lucien), Vincenet (Pierre).

Total : 41.

### S'étaient fait représenter par des pouvoirs réguliers :

Aubry, Augereau, Bénédicty, Bos (Jean), Boucher, Boutitie (André), Charroppin, Chamard, Crouzel, Deltheil-Cluzeau, Ducongé, Denuel, Dufour, Duvigneau, Forie, Fossaert, Gast, Godard, Huraut, Juglas, Lapaquellerie, Lasfargue, Loubière, Marvier, Mathieu, des Mesnards (Yves), Morisset, Narbonne, Paris (Albert), Paris (Georges), Pascal, Pauliac, Picaut, Pichot, Prat, Roujean, Roche-Bayard, Saignette, Tamarelle, Veillet-Lavallée.

Total : 40.

Soit :  $41 + 40 = 81$  votants.

### Excusés :

Mme Aubert, Bost (Gaston), Chevassus, Conchou, Gagnaire, Guidé, Jaffart (Francis), Laborie, Nouviale, Rooy.

La réunion est ouverte sous la présidence du docteur Pierre Rousseau.

L'assemblée, ayant été régulièrement convoquée, peut valablement délibérer. Le Président évoque les morts de l'année et fait admettre les nouveaux membres. Il présente lui-même le rapport moral pour 1962, après avoir fait lire et adopter le procès-verbal de la dernière séance (9 décembre 1962).

Le Trésorier développe et commente la situation financière arrêtée au 31 décembre 1962.

On adopte à l'unanimité et à mains levées le rapport moral du Secrétaire général et le rapport financier du Trésorier.

Quatre administrateurs : MM. Jean BARTHE, René ROUSSEAU, Christian DE MESLON et Albert VÉDRINES, sont réélus avec chacun 80 voix.

M. Jean RAMADOUR, notaire à Celles, expose les modalités d'un emprunt destiné à couvrir les frais de réparations et de l'installation du chauffage central dans l'immeuble Augiéras.

M. Pierre DUPUY voudrait le changement de la date du banquet annuel. S'agissant d'une modification de l'art. 12 du règlement intérieur, cette proposition aurait dû être communiquée au Conseil d'administration huit jours avant l'assemblée générale, en vertu de l'art. 15 du dit règlement intérieur. Néanmoins, il est décidé de nommer une commission chargée de cette étude et qui devra aussi étudier des moyens de propagande pour le recrutement de nouveaux membres. Cette commission sera composée du Président, du Secrétaire général, du Trésorier et de M. Michel MANET, d'une part, auxquels seront adjoints MM. BÉGUERIE, CALVÈS, DUPUY, GUIBERT, Raymond LAVIGNE et MOULINE (1).

On constate l'épuisement de l'ordre du jour. La parole n'étant demandée par personne, la séance est levée à 11 heures 30. L'assistance se rend en cortège au monument Augiéras pour saluer ses morts avec les autorités civiles et militaires et une délégation de professeurs et d'élèves de l'établissement.



Cliché « Sud-Ouest »

---

(1) Cette commission a été régulièrement convoquée le mercredi 29 avril 1964, mais elle n'a pas atteint un *quorum* suffisant lui permettant de délibérer.

## XXXVII<sup>e</sup> BANQUET DU DIMANCHE 24 NOVEMBRE 1963

A 13 heures, le traiteur Jacques Bournizel a servi au restaurant de l'Aérogare de Bergerac-Roumanières, les 85 convives dont les noms suivent :

Ametteau, Andrivet, Barthe (Jean) et Mme, Béguerie, Biergeon et Mme, Brisseau, Billat (Jacques, élève de philosophie), Bargeton (surveillant général), Chevalier (Albert) et Mme, Chevalier (François), Capet et Mme, Charrière (Eloi), Charrière (Henri), Calvès, Caillaud et Mme, Cornet d'Aage, Chaussade (Pierre) et Mme, Coq (Jean), Coq (Robert) et Mme, Daffas, Davidou et Mme, Delpérier (André) et Mme, Desplat (Marcel), Désauguier, Dupuy (Pierre), Dubroeuq (Jacques), Favereau (Georges), Filhoulaud, Faugère (principal du lycée), Mme Garat, Gardeau, Géraud (Jean), Gontier (Raymond), Guehria (intendant du lycée), Henri (Guy) et Mme, Henry (sous-préfet), Jouanel (Pierre), Lavigne (Raymond), Lathoumétique, Madaillan (Amaury de), Majou, Manet, Masmontet, Mariol, Mathieu, de Meslon et Mme, Mouline, Nouviale, Paris (Jean), Ranoux, Ramadour, Rougier (Raymond), Rougier (René), Roujean, Rousseau (Alain), Rousseau (Bertrand), Rousseau (François), Rousseau (Michel), Rousseau (Pierre) et Mme, Rousseau (René), Sarraute, Sicard (professeur de philosophie, maire de Bergerac), Taulelle (préfet de la Dordogne), Trillaud, Védrines, Veillet-Lavallée, Venencie (Henri) et Mme, Videau (Lucien) et Mme, Vigier de Gaston, Vincenot (Pierre), Verdeyroux (Jacques, élève de sciences expérimentales).

### MENU

(spirituellement commenté en vers libres par Marcel Biergeon)

Pâté de foie gras truffé  
Saumon sauce hollandaise  
Filet de bœuf sauce Périgueux

*Trou normand*

Dindonneaux rôtis  
Fonds d'artichauts Clamart

Salade

Plateau de fromages  
Vacherin glacé à la Marelle de Navarre  
Corbeilles de fruits  
Café — Liqueurs

Vins des camarades

Bergerac sec - La Caravelle - Pécharmant  
Château Malville - Montaignillon  
Saint-Georges - Saint-Emilion 1959  
Monbazillac  
Champagne du Président



LES TABLES DU BANQUET



*Voici des extraits ou le texte intégral des discours qui ont été prononcés :*

## Discours de l'élève Jacques BILLAT

de la classe de philosophie

J'aurais désiré faire un discours dans lequel j'aurais pu exprimer devant vous, Messieurs, les vœux secrets de ceux qui marchent sur vos pas. Ces vœux, vous les avez connus vous-mêmes, et peut-être vous en souvenez-vous encore. Mais parce que vous avez vu s'écouler votre jeunesse dans ces bâtiments de vieilles pierres du collège Henri-IV, peut-être n'osez-vous plus les formuler.

Vous vous souvenez avec nostalgie de ces platanes qui ont couvert de leur ombre vos soucis d'écoliers, et lorsque, ce matin encore, vous pénétriez dans une salle de classe vieillotte et délavée, vous entendiez soudain la voix d'un de vos anciens professeurs que vous avez chahuté ! Vous étiez émus : une petite émotion fébrile de débutant, de « bisuth » ! Vous vous penchiez avec ferveur sur un vieux bureau, vous aviez encore quinze ans ! Mais combien d'années ont-elles passé depuis le jour où vous êtes sortis du collège ? Dix ans ? Vingt ans ? Plus, peut-être ? Comme il est alors agréable de tout retrouver intact, comme on l'a quitté. La même tache, au même endroit... Les mêmes initiales, à la même place... Les mêmes lettres et les mêmes symboles sur les mêmes platanes... Comme il est doux d'évoquer le passé. Alors, une fois par an, vous vous souvenez. Votre vieux bahut est là, toujours le même, et vous êtes heureux... Une fois par an !

Mais, en raison du nombre de plus en plus grand des élèves qui s'entassent dans le lycée, le jeune Billat se fait longuement le porte-parole de l'idée de la construction d'un établissement neuf et mieux adapté. La question n'est pas nouvelle dans l'histoire du collège, puisque, il y a cent ans, elle s'est posée déjà pour aboutir, en 1869, au transfèrement des locaux de la rue Saint-Esprit dans ceux de la rue Lakanal. Et pour terminer, le jeune Billat s'excuse de s'être...

peut-être laissé entraîner par ce sujet, car il est primordial. Il peut vous sembler (Messieurs) qu'il me soit dicté par l'amertume, ou alors par un détestable esprit de critique ; mais il n'en est rien, parce que je comprends ce que votre Association a de chaleureux et de réconfortant. Pour nous, élèves, elle est le symbole de la solidarité, le témoignage et la certitude qu'au delà de notre adolescence se poursuivront les amitiés qui se nouent. Vous tous, ici présents, êtes le trait d'union de plusieurs générations. Ce lien, si puissant et si beau, fait que nous sommes heureux et fiers, mon camarade Jacques Verdeyroux, de la classe de sciences expérimentales, et moi-même, d'être parmi vous aujourd'hui, ne serait-ce que pour souhaiter longue vie et prospérité à votre sympathique Association, et vous remercier sincèrement de nous avoir si aimablement conviés à cette fête du Souvenir, que nous aimerions aussi saluer volontiers comme symbole de l'Espérance.



## Discours du Docteur Pierre ROUSSEAU

président de l'Association

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de solliciter l'autorisation de m'adresser à M. le Préfet Pierre Chaussade, qui préside cette fête, en termes familiers. Je ne saurais faire autrement, car j'en ai la mauvaise habitude depuis les quelques mois qui suivirent sa naissance en notre bonne ville de Bergerac.

Mon cher Pierre, j'ai enfin la grande joie de te voir ici, ce soir, à la place d'honneur de cette longue table, parmi tes camarades d'une association qui est un peu tienne, puisque c'est surtout grâce à ton concours qu'elle fut reconnue d'utilité publique, il y a quelque vingt ans, au Conseil d'Etat.

Et tu es bien chez toi dans cette vallée que tu aimes depuis ton enfance, de Bergerac aux bleus côteaux, aux collines boisées du Bugue, berceau de tous les tiens, jusqu'aux rochers convulsés des Eyzies, centre de la préhistoire. C'étaient bien là tous les horizons de ta jeunesse quand, aux côtés de ton père et de ton frère, tu écoutais avec passion la voix sonore de tes chiens à la poursuite de quelque gibier lointain.

Et j'ai dans les yeux, comme sur l'écran d'un cinéma familial, les grandes lignes de ta vie au service de l'Etat. Voici la chambre de la rue du Professeur-Pozzi, où débuta la première étape de ta scolarité, la chambre dont les murs constellés d'encre, quelques chaises aux barreaux cassés témoignaient de ton dynamisme, bon petit diable échappé d'un roman de la comtesse de Ségur. Ton père te surveillait étroitement, excellent professeur que j'espérais voir à tes côtés, ton père à qui me lie une amitié fraternelle, qui a laissé dans la haute magistrature le souvenir d'un grand juriste et qui garde pour l'intimité la réputation d'un latiniste distingué. C'est lui que tu vas accompagner dans son ascension vers Versailles.

C'est, plus tard, la Faculté de Droit de Paris, où tu obtiens au concours un prix flatteur. Et c'est le quai d'Orsay où, attaché au cabinet d'Yvon Delbos, tu apprends la diplomatie, qui te servira dans nombre de circonstances de ta carrière administrative.

Mais c'est la guerre. En permission de convalescence, tu pars le 10 mai, dès l'attaque allemande. Errant à la recherche de ta formation, tu gagnes la mer d'où, pris par un torpilleur britannique, tu vas à Londres, pour revenir en France te mettre à la disposition du commandement, avant l'armistice et l'appel du général de Gaulle. Je te retrouve sous-préfet, sous l'occupation, à Brive, où vont se dérouler des événements dramatiques. Brive est dans l'angoisse de lendemains tragiques, après les exécutions de Tulle : la ville est occupée encore par un corps de sept cents Allemands. Grâce à ton habileté, tu les fait capituler sans combat à ta sous-préfecture, sous la menace d'un maquis dont l'importance est exagérée sans doute par toi et tes chefs. Mais la revanche est proche : un avion d'observation laisse tomber avec précision sur ton bureau une bombe qui, dans le jardin tout proche, tue le fils de ton concierge à tes côtés. Le conseil municipal et toute la ville t'acclament citoyen d'honneur de la cité, et c'est justice.

Mais voici Paris, où, directeur du cabinet du docteur Queille, à la présidence du Conseil, tu occupes déjà un rôle important dans l'Etat.



Préfet de la Marne, un ministre qui te connaît bien, actuellement président du conseil général de la Dordogne, te réclame pour l'aider, pour le meilleur ou pour le pire, dans une mission qui lui est confiée. Préfet de l'Hérault, enfin de la Seine-Maritime, pilote d'un département pilote, tu es choisi pour faire l'expérience d'une difficile réforme administrative. Dans la belle ville de Rouen, où ton père fut jadis premier président de la Cour d'appel, tu reçois des souverains et aussi le chef de l'Etat soviétique, qui gardent de ton accueil, et de celui de Mme Chaussade, le meilleur des souvenirs.

Te voici parmi nous. Des brumes de la Manche, des prairies normandes, toutes fleuries au printemps de la neige de leurs pommiers, tu a retrouvé les horizons de ton enfance pour qui, je le sais, tu as gardé un amour filial. Ce matin, tu as parcouru les couloirs du vieux collège où, dit-on, tu fus parfois en difficulté avec l'excellent M. Brousse, chargé de faire respecter la discipline. A nos côtés, tu t'es incliné devant le monument très simple que nous avons élevé à la mémoire de ceux de nos aînés qui donnèrent leur vie à la défense de leur patrie. Et nous te disons tous notre reconnaissance pour, pèlerin du Souvenir dans notre jolie ville de Bergerac, être venu jusqu'à nous dire ta fidèle amitié à ceux qui se sont assis aux mêmes vieilles tables, sous la protection des murs lézardés de l'établissement universitaire de la rue Lakanal.

Mes chers amis,

Mais ma reconnaissance, je vous l'exprime à votre tour, mes camarades qui, chaque année, au seuil de l'hiver, affirmez que notre association est toujours bien vivante et que vous restez les fidèles gardiens de nos traditions de détente, dans une résurrection du passé.

Pendant de longues années, vous m'avez confié la présidence de notre amicale. J'ai essayé avec vous de conserver sa prospérité, de la maintenir à un rang, à une hauteur enviés des sociétés similaires des lycées et des collèges de l'enseignement secondaire. Ai-je réussi ?... Le vieil homme que je suis devenu doute parfois de son œuvre, ou il trouve des failles cachées. Mais ce que je sais bien, c'est que j'ai été toujours soutenu dans mes efforts par votre Conseil d'administration, à qui je dois d'innombrables remerciements. Et je ne saurais laisser dans l'ombre votre bureau : le vice-président, M. de Meslon, qui, grand exploitant agricole, ne peut nous consacrer que de courts instants mais qui répond toujours présent si on fait appel à sa générosité ; votre trésorier, M. Barthe, votre ami, Messieurs, qui veille sur notre trésor ; Robert Coq, notre secrétaire général, rédacteur des beaux volumes que vous recevez chaque année, Robert Coq qui sait faire revivre de leurs cendres des pages, des personnages oubliés de l'histoire intime de son vieux collègue Henri-IV.

Voici aujourd'hui le professeur Darlu, dont l'exégèse a coûté à notre ami des mois de recherches et de travail : philosophe dont l'histoire mérite d'être contée, jusqu'ici enfouie dans l'oubli. Vous l'avez lue : A seize ans, il enseigne au collège dont il fut l'élève. Il prépare seul sa licence ; seul, sans maîtres, son agrégation, où il prend la première place. Au lycée Condorcet, pendant seize ans, il donne aux générations qui se succèdent un magnifique enseignement. Les noms des élèves de sa classe se retrouvent dans de nombreuses pages de la littérature contemporaine : philosophes, poètes, écrivains, et le plus célèbre

de tous, Marcel Proust, dont il devient le conseiller et l'ami ; Marcel Proust, qui l'évoque dans un de ses ouvrages, avec une émotion qu'on devine à chaque phrase. Darlu n'a pas laissé dans un volume de traces de ses conceptions philosophiques ; il n'a rien écrit, « comme Socrate et comme Jésus », selon l'expression d'un excellent prêtre ami de Robert Coq. Mais il a fait mieux : imprimer à des jeunes cerveaux une empreinte qui ne s'effacera plus.

Il est remarquable, chers amis, de constater la pléiade de philosophes issus de notre beau département. Dans notre seul arrondissement, voici Michel de Montaigne, dont nous admirons dans *les Essais* le bon sens et l'étonnante érudition ; Jean-Baptiste Bordas-Demoulin, né à Campsegret ; Jean-Jacques Gourd, né au Fleix ; Maine de Biran, illustre sous-préfet de notre ville dont, avec Saint-Sauveur, la municipalité de Bergerac a fêté le centenaire et dont l'œuvre fut analysée avec maîtrise par André Maurois ; Lespinasse-Fonsegrive en avait aussi écrit une remarquable étude dans son discours d'usage alors qu'il professait au collège Henri-IV ; Elie Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, auteur d'une *Psychologie* qui me fut familière voici un demi-siècle. Enfin, Bergerac ne s'est-elle pas donné la coquetterie de choisir comme maire de la cité un philosophe dont vous avez apprécié la belle préface pour les pages où notre Secrétaire général fait revivre pour vous l'ami de Marcel Proust.

Faut-il voir dans cette surprenante éclosion de penseurs l'influence de notre climat, la teinte bleue de nos ciels, les frondaisons des grands arbres de nos forêts, le calme de nos côtes ?

« La verte douceur des soirs sur la Dordogne », tous paysages propices aux rêveries, aux longues méditations, à la recherche de la Vérité, fondement de toute philosophie. Hélas ! la Vérité est, dit-on, cachée dans un Puits dont il est malaisé de la remonter. Un professeur de philosophie du collège Henri-IV, très distingué, certes, mais disgracié par la nature, définissait la philosophie en ces termes : « La psychologie est la science de la conduite et du comportement ». Vous voyez, Messieurs, qu'à tous les instants de notre existence, comme vous avez une conduite — excellente, je l'espère — et un comportement, vous faites de la philosophie, comme M. Jourdain faisait de la prose. M. Sicard m'excusera car ce que je vous dis n'est peut-être pas trop empreint d'un esprit scientifique.

J'ai souvent rêvé d'un centre éducatif où les grands commis de l'Etat se livreraient à des exercices pratiques où se manifesterait leur « comportement ». Ces exercices imaginaires apprendraient aux futurs diplomates la psychologie, grâce à quoi ils rechercheraient plus facilement sur le clavier humain la touche, l'argument utile pour ébranler le raisonnement de l'adversaire ; la psychanalyse intuitive, aussi, pour retrouver dans les limbes de l'Inconscient ou du Subconscient le mobile originel qui influe sur la vie entière et la raison. Ils apprendraient à discipliner la Volonté pour prendre en chaque circonstance la décision qui doit conduire au succès.

Mais je m'é gare, Messieurs ; ce sont là fantômes du rêve loin de la réalité.

Mais nous voici en pleine réalité, Messieurs, car l'âge atomique dans lequel nous entrons n'est pas celui des illusions, des discussions subtiles, des longues méditations dans d'accueillantes forêts ; la platine d'un microscope électro-



que, la recherche de la désintégration de la matière ne laissent que peu de place à la « folle du Logis » pour construire des Salente imaginaires et d'idéales cités. Mais peut-être l'humanité y trouvera-t-elle une route pour un avenir meilleur. Si la raison ne peut suffire à conduire les hommes à la disparition de leurs luttes fratricides en leur montrant les résultats éphémères des conquêtes des grands capitaines de l'Histoire, peut-être la grande peur des prochaines catastrophes, sous les déchirures par des bombes de notre terre natale où les survivants deviendraient des errants à la poursuite de leur nourriture sur une planète sans fleurs, sans chants d'oiseaux, leur fera-t-elle rechercher une sorte d'état de paix dont un seul geste de folie pourrait rompre l'équilibre. Aussi bien, alors que des égarés peuvent encore commettre des actions violentes sans en mesurer ni en craindre les conséquences, qui donc peut contrôler la pensée dans des cerveaux qui sont parfois soudainement soumis à des forces imprévisibles et néfastes ? Gardons cependant, Messieurs, notre foi dans l'avenir, et aussi cette espérance sans quoi la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue.

En 1914, partant pour leurs unités du front, les élèves d'Emile Renard, notre professeur dont le souvenir flotte sur cette salle, lui adressèrent ces mots, à la manière des gladiateurs entrant dans l'arène : « *Ave Renard, morituri te salutant !* » A quoi le pauvre homme, très ému, répondit aussitôt : « *Non morituri sed triumphaturi salutem.* » Hélas ! combien d'eux sont revenus, pour monter vers l'Etoile, dans le fracas des cuivres et le frémissement de la soie des drapeaux, et combien ont franchi les marches de l'Arc de Triomphe où, chaque hiver, votre Association va raviver sur la Tombe du Soldat inconnu la flamme qui ondule au gré du vent qui souffle sur les Champs-Élysées.

Mais je souhaite que bientôt la colombe de l'Arche apporte au monde le rameau d'olivier symbolique annonciateur de la grande paix humaine. C'est là le dernier vœu de votre vieux président.

*Le surplus a été improvisé.*

## Discours de M. Pierre CHAUSSADE

préfet de la Seine-Maritime  
président du banquet

En recevant votre invitation à venir présider, cette année, l'assemblée générale de votre association, je me suis interrogé sur les raisons qui me valaient le grand honneur que vous me faisiez. L'examen de conscience auquel j'ai procédé à cette occasion, bien loin de me rassurer, n'a fait qu'aggraver ma perplexité. Depuis trente-six années que j'ai quitté le collège de Bergerac, devenu lycée Henri-IV, je constate que j'ai été, à la fois, un mauvais ancien élève et, à l'égard de notre association, un mauvais sociétaire.

Mauvais ancien élève, car en un laps de temps relativement long, puisqu'il englobe pour un homme de ma génération la fin de son adolescence et une bonne partie de son âge mûr, je n'ai pénétré dans notre collège qu'une seule fois.



Il y a une dizaine d'années, lors de traditionnelles vacances en Périgord, disposant à Bergerac d'un après-midi de liberté, je franchis le seuil de notre vieille et chère Maison. Je parcourus ainsi, solitaire, les classes, cours, réfectoires et dortoirs, dans un silence alourdi par la chaleur de l'été. Les circonstances étaient favorables à l'évocation des souvenirs. Je me laissai entraîner par eux. J'ai revécu ainsi l'entrée en 10<sup>e</sup>, aux côtés d'une Bergeracoise devenue mère de famille et maintenant grand-mère, dont la chevelure blonde et les yeux bleus m'impressionnaient beaucoup. J'ai retrouvé l'endroit exact, dans un couloir, où le surveillant général m'administra une gifle retentissante, pour je ne sais plus quelle peccadille. Dans une classe qui avait été pour moi la 6<sup>e</sup>, je me rappelais les impressions pénibles que m'avaient laissées les premières leçons de latin. Puis, passant devant la loge du concierge, j'évoquais un souvenir que j'ose à peine rapporter devant vous ! Ayant à régler un vieux compte avec le titulaire de la loge, je profitai du moment où, ma famille devant quitter Bergerac, j'allais moi-même quitter le collège. Je revins la veille de mon départ, à la tombée de la nuit et, par la fenêtre entr'ouverte, je bombardai ce pauvre homme de pommes cuites. Ce mauvais coup fait, je sautai sur mon vélo pour regagner la maison familiale.

Cette unique visite à notre collègue, en trente-six années, quelle que soit l'émotion profonde qu'elle m'ait procurée, ne saurait constituer un titre à venir présider notre réunion. Je ne puis davantage invoquer mon assiduité très relative à vos assemblées, et pas même le versement régulier des cotisations ! Que notre trésorier me pardonne ces négligences !

Ma présence au milieu de vous aujourd'hui n'a qu'une seule explication, déterminante il est vrai : c'est la vieille amitié que me porte votre président.

Merci du fond du cœur, cher docteur Pierre Rousseau, d'avoir depuis longtemps nourri ce projet et de l'avoir réalisé cette année, me procurant ainsi une immense joie. Vous m'avez, tout-à-l'heure, couvert d'éloges, à un point qui m'aurait plongé sans nul doute dans la plus extrême confusion si je n'avais senti que c'était votre cœur qui parlait, avec cette indulgence et cet aveuglement bien connus chez les parents qui parlent de leurs enfants.

Je voudrais, à mon tour, laisser parler mon propre cœur et vous exprimer pour la première fois en public, devant tous ceux qui sont rassemblés ici, les sentiments que, depuis des années, je vous porte. Sentiments de reconnaissance d'abord, car, à trois reprises, vous avez tenu entre vos mains de chirurgien ma vie, ou tout au moins ma santé, assisté chaque fois de vos deux fils René et Michel, mes deux amis d'enfance. Mais aussi sentiments d'affection filiale, à l'image de ceux que je porte à mon propre père, auquel vous êtes intimement lié depuis plus de cinquante ans. Tous les deux, depuis votre jeunesse, vous n'avez réalisé votre vie que dans la dignité, par le travail et l'accomplissement scrupuleux et rigoureux de vos devoirs familiaux et professionnels.

Dans la vie de chacun d'entre nous, alternent, inéluctablement, les heures douloureuses et dramatiques où l'emportent l'amertume et le découragement, et les heures de réussite et de joie, d'enthousiasme et d'espérance. Il nous arrive de rencontrer « triomphe après défaite ». Il faut savoir « recevoir ces deux menteurs » d'un même front et « conserver la tête froide quand tous les autres

la perdront ». Combien est privilégié alors celui qui a eu, au cours de son adolescence, sous les yeux des exemples dont il puisse s'inspirer dans de pareils moments. Pour ma part, aux heures des choix difficiles, et j'en ai connus dans ma vie privée ou professionnelle, c'est vers des hommes comme le Docteur Pierre Rousseau, comme mon père, que mes pensées se reportaient, m'efforçant de trouver un enseignement dans leur exemple.

Ma présence ici me procure, en outre, mes chers Camarades, une très grande joie : celle de me retrouver au milieu de mes condisciples et compatriotes, dans l'ambiance si fraternelle de ce banquet. C'est pour moi une très grande satisfaction que de passer quelques heures à Bergerac, où je suis né, dans cette ville où, pour la première fois, mes yeux se sont ouverts sur les horizons du vaste monde, en cette région à laquelle je me sens attaché par tant de liens.

Pendant des années, mes fonctions m'ont tenu éloigné de la Dordogne, je n'y ai fait que de brèves et rares apparitions ; la carrière préfectorale, à l'image des corporations d'autrefois, exige de ses « compagnons » un véritable tour de France. Comme tous mes collègues, j'ai accompli ce périple. J'ai connu tour à tour, dans le département de la Marne, la montagne de Reims et les vastes plaines de Champagne où j'ai découvert les hauts lieux de la grande guerre 14-18. Sur des milliers d'hectares, la terre, ravagée, retournée par des bombardements qui durèrent quatre années, a été abandonnée, et l'homme de ma génération a pu mesurer sur place ce qu'avait été la violence et l'ampleur des combats qui se sont livrés sur ce sol. Au sud de notre pays, à deux reprises, j'ai découvert, à Nice d'abord, puis à Montpellier, les horizons de la Méditerranée et le tempérament si particulier des hommes de ce terroir. J'ai même franchi cette Méditerranée pour faire un séjour de deux années et demie en Algérie, où j'ai été confronté au plus près avec ce grand drame algérien, aux côtés d'un de nos compatriotes auquel me lie désormais une solide et fidèle amitié.

Je connais maintenant l'opulente Normandie qui, d'année en année, se transforme, voit son potentiel industriel se développer et son agriculture s'orienter vers les formes les plus évoluées du progrès.

Au cours de tous ces déplacements, au milieu de cette vie précipitée et agitée qu'a été la mienne pendant ces dernières années, au milieu des pires tensions, des difficultés, mon cœur est toujours resté fidèle aux Bergeracois, au Périgord auxquels me rattachent ces souvenirs irremplaçables que sont ceux de l'enfance et de l'adolescence. J'ai toujours trouvé un très grand réconfort et une grande joie à venir, quand je l'ai pu, me retremper au sein de ce terroir qui m'est toujours aussi cher.

Je voudrais maintenant me tourner vers les différentes autorités qui sont rassemblées autour de cette table, pour les saluer et les remercier d'avoir participé à cette réunion.

Vous d'abord, cher Monsieur le Maire, qui administrez avec tellement de bonheur cette ville de Bergerac. Je n'avais pas eu, jusqu'à ce jour, le plaisir de vous rencontrer, mais, au cours de mes séjours en Dordogne, la renommée m'avait appris vos mérites et fait connaître vos talents de grand administrateur. Vous partagez votre temps entre la philosophie, que vous enseignez dans ce





## **La Flamme sous l'Arc de Triomphe**

L'Association a ranimé la Flamme pour la troisième fois le jeudi 12 décembre 1963 à Paris.

Ont été :

*Porte-gerbes* : Jean -André Malescassier.

*Porte-drapeau* : Jacques Huraut.

*Gardes d'honneur* : Edmond Labonne et le colonel Pierre Charroppin.

Robert Coq, secrétaire général de l'Amicale, chevalier de la Légion d'honneur, ancien combattant de la guerre 1914-1918, a accompli le geste sacré.

La délégation parisienne et bergeracoise a été reçue sous l'Arc de Triomphe au nom du Comité de la Flamme par le général Lespinasse-Fonsegrive.

A 21 heures, au restaurant Victoria, 6, avenue Rachel (18<sup>e</sup>), un dîner amical réunissait 40 convives :

Bost (Gaston), Bethmann (Pierre de), Caminadc (Jean), Charroppin (Pierre), Chaumard (Pierre), Coq (Robert), Carrier (Roland), Delpla (Jean), Dubroeuq (Jacques), Ducongé (Yves), Eyraud (Roger), Filhoulaud (Guy), Forie (Jean), Gagnaire (Jean), Garrigue (Henri), Gonthier (Robert), Grégoire (André), Guenon des Mesnards (Guy), Huraut (Jacques), Juglas (Jean-Jacques), Lagarde (Maurice), Lespinasse-Fonsegrive (Henri), Mahuzier (Gustave), Malescassier (Jean-André), Morin (Henri), Morize (René), Picaud (Jean), Ramadour (Jean), Ramadour (Jean-Lou), Ranoux (Arsène), Régnier (Christian), Roche-Bayard (Pierre), Tournaire, Villadary (Gaston),

Et Mmes Charroppin, Delpla, Gagnaire, Goussebaile, Guenon des Mesnards, Hibon qui avaient bien voulu égayer la réunion de leur présence.

### **La Flamme en 1964**

Le jeudi 10 décembre, à 18 h 30, l'Association ravivera la Flamme sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris.

Notre président, le docteur Pierre Rousseau, a désigné le docteur Guy Guénon des Mesnards, médecin-capitaine de réserve, Croix de guerre 1939-1945, médaille du Sauvetage, pour accomplir le geste sacré.

Les anciens élèves et les amis de notre Société sont priés de venir en grand nombre à cette cérémonie patriotique, d'assister au dîner qui sera servi, à 20 h 30, à l'Auberge de Savoie, 16, rue des Quatre-Vents, Paris (6<sup>e</sup>) (métro Odéon), et auquel les dames seront naturellement admises. Les inscriptions doivent parvenir à M. Jean Gagnaire, 18, rue de la Ferme, à Le Perreux (Seine).

LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE



LE DRAPEAU DE LA FLAMME ET SA GARDE



« AUX MORTS »

Clichés « Sud-Ouest »



Clichés « Sud-Ouest »

*En haut* : LE GESTE SACRÉ. — *En bas* : LA SIGNATURE DU LIVRE D'OR.





LE DINER DE PARIS

Cliché « Sud-Ouest »

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Samedi 10 octobre 1964.

A Bergerac, 28, rue Saint-Esprit, à 17 heures.

*Présents* : Jean Barthe, Georges Brassem, Robert Coq, André Delpérier, Pierre Pucheu, Pierre Rousseau, Albert Védrières.

*Excusé* : Michel Manet.

— Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 1963 est adopté sans modifications après lecture.

— Jean Barthe, trésorier, présente la situation financière arrêtée au 31 décembre 1963.

— Le 35° *Bulletin* a paru le jeudi 31 octobre 1963 et le Secrétaire général présente le texte du 36° *Bulletin*.

— On arrête le programme de la fête annuelle, qui est fixée au dimanche 29 novembre 1964.

— Il sera proposé à l'Assemblée générale le relèvement du prix de la cotisation à la somme de 2 F et du prix du *Bulletin* à la somme de 4 F, au total 6 F.

— Le camarade Ramadour, notaire à Celles, sera chargé de l'emprunt dont il a été maintes fois question pour couvrir la dépense de l'installation du chauffage central et de quelques réparations pour l'immeuble Augiéras. L'assemblée générale fixera, au vu des devis, le montant de cet emprunt.

— La commission nommée par l'assemblée générale du 24 novembre 1963 n'a pas fonctionné bien que convoquée le 29 avril 1964. Le petit nombre des membres présents n'a pas permis de délibérer valablement.

— Conformément aux obligations testamentaires auxquelles l'Association est tenue, le tombeau de la famille Augiéras, dont l'entretien est constant, sera fleuri pour la Toussaint.

— L'Association ravivera la Flamme à l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris le jeudi 10 décembre prochain, à 18 h 30.

— La séance est levée à 18 h 15.

---

### **En feuilletant le Livre d'Or...**

On relève en 1963 les signatures de deux préfets : celle de M. Jean Taulle, préfet de la Dordogne, et celle de M. Pierre Chaussade, préfet de la Seine-Maritime.

## La réforme de l'Enseignement

Elle est illusoire et cette montagne accouchera peut-être d'une souris.

Le baccalauréat en est à sa cinquième refonte en six ans. La suppression de la première partie, morte sous les scandales, est une étape probable vers la suppression du baccalauréat lui-même. Mais, pour l'instant, les difficultés matérielles de l'organisation de l'examen ne disparaîtront pas avec l'unique bachot, qui sera aussi embouteillé que du temps des deux parties séparées.

On rétablit le rattrapage en octobre, mais il ne faudra pas avoir été repêché pour accéder à l'enseignement supérieur.

Après ce baccalauréat mal défini mais prétendu revalorisé, où le grec pourra faire l'objet d'une option et qui ne comportera plus d'épreuves sportives, suivra une licence « courte », sans propédeutique, dont le titre sera pourtant suffisant pour enseigner dans presque toutes les classes de l'enseignement « long ».

Un examen supérieur portera le nom de « maîtrise » et entraînera la disparition de l'ancien C.A.P.E.S.

Les concours de l'agrégation seront modifiés et orientés vers l'enseignement supérieur.

Le recrutement par concours sera peut-être supprimé pour les grandes écoles.

Le surplus de la réforme semble aussi improvisé et devra subir bien des modifications à l'expérience des faits.



## Les enrichissements du Musée local de Bergerac

Sous ce titre, l'an dernier, l'Amicale a relaté le don d'un buste en marbre de Maximilien d'Autriche, empereur du Mexique, offert par notre camarade Paul Chevassus.

L'exemple a été fertile ; voici qu'un autre camarade, l'intendant général Roger Eyraud, vient d'offrir à la ville de Bergerac un magnifique brevet de Maître-Charpentier du Compagnon Pierre dit Antoine Pény, son grand-père, né à Bergerac le 2 septembre 1835. Il fit son apprentissage chez son père, lui-même patron charpentier dans notre ville, au faubourg de la Madeleine. Son livret d'ouvrier indique qu'il partit en 1856 pour effectuer son tour de France.

Selon les règles du compagnonnage « Soubise », dont il était membre, il travailla trois ans à Paris, de 1857 à 1860, où lui fut donné le surnom de « Bon luron du Périgord ».

Il revint à Bergerac en 1861, où il demeura jusqu'à sa mort, survenue le 13 août 1915.

Ces renseignements sont gravés sur une plaque de cuivre placée au bas du cadre du Brevet de compagnon



# QUADRICENTENAIRE

1564 - 1964

---

Le Lieutenant-Général au Présidial de Bergerac, Pierre Poynet, un protestant qui favorisa l'introduction de la réforme dans la ville, fut, en juillet 1564, le promoteur de l'installation d'un collège au Mercadil, sur l'emplacement de divers terrains dont une partie avait été acquise le 23 mars 1556 d'Hélie Maillebois et dont le surplus avait été concédé

suivant contrat de donation faite par Raymond du Pont, escuyer, seigneur de la Renodye de Lembras (...), d'une place, porge, arceau et murs, vulgairement appelés « les Cardonnières », joignant les Escholes (...) scizes dans le Mercadil, pour employer le bâtiment au Collège (...) sous réserve de douze deniers de rente, payables au dit seigneur du Pont de La Renodye et vingt deniers de rente dus au roy pour le dit porge, avec pouvoir ou les dites Escholes ne subsisteraient plus et seraient abolies, de retirer les dits biens donnés du second août 1564 (1).

Il restait encore à obtenir l'autorisation royale de créer un collège en remplacement des écoles secondaires qui, de temps immémorial, existaient à Bergerac. Sur les actives démarches de Pierre Poynet, et par l'entremise du seigneur de Montastruc, le roi Charles IX accorda les lettres patentes suivantes, dont l'original, scellé de lacs de soie verte et rouge, est conservé aux Archives municipales de la Ville de Bergerac :

**CHARLES, par la grâce de Dieu, Roy de France, sçavoir faisons à tous présens et à venir, que Nous, soucrivant à la requête des nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville de Bragerac, en Périgord, et autres du dit pays, Nous avons permis, et permettons, faire et ordonner un collège en la dite ville de Bragerac, en laquelle, Nous l'avons créé et estably, créons et établissons, et icelluy composé de tel nombre de régens et autres offi-**

---

(1) Quarante ans plus tard, les héritiers de Raymond du Pont de La Renodye revendiquèrent le terrain concédé sous le prétexte que le collège n'aurait pas été édifié exactement au lieu dit, selon l'intention du donateur. On plaïda et les demandeurs furent déboutés.

ciers que les dits habitans adviseront, pour y être faites lectures ordinaires et extraordinaires, en toutes langues (1), par tels régens et autres, qui par les dits habitans seront ordonnés ; à l'entretienement desquels régens et officiers, les deniers des confréries de la dicte ville et jurisdiction de Bragerac, seront employés, et, ceux qui les ont, et recepvront seront contrains de les mettre ez mains de celuy qui aura la charge du dit collège, pour les employer à l'entretienement des dits régens, officiers et affaires du dit collège.

Permettant à tous, librement donner et léguer, argent, meubles et biens immobiliers au collège, pour l'entretienement d'icelluy, et des dits régens et officiers, et, aux dits administrateurs du dit collège, les recevoir et en jouir et user pleinement et paisiblement.

Et, en nous payant et aux seigneurs des lieux où seront assis les dits biens, donner les droits et les dits devoirs accoustumés, comme auparavant, les dicts dons que les administrateurs du collège nous donneront, et aux dicts seigneurs, hommes vivans ou mourans (2).

Si, mandons au sénéchal de Périgord, ou son lieutenant, que, ces patentes, fasse lire et publier et régistrer, ycelles garde, observe et entretène, fasse garder, observer et entretenir, et, les dits habitans, régens, officiers et escolliers, jouyr et user pleinement et paisiblement, sans contrevenir ny souffrir y estre contrevenu, en quelque manière que ce soit, et sans faire souffrir, et obéir, contraigne et faire contraindre, par toutes voys et manières douces et raisonnables, tous ceux qui pour ce seront à contraindre, nonobstant opposition et appellation quelconque, et sans préjudice d'icelle, pour lesquelles nous ne voulons estre différés ; car tel est nostre bon plaisir.

Nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens, dumens et en entier, ce, afin que ce soit ferme et stable à toujours.

Nous avons fait mettre notre scel à ces patentes, sauf, en autre chose, notre droit est retenu en tout.

Donné à Roussilhon, au mois d'août, l'an de grâce mil cinq cens soixante quatre, de notre règne le quatriesme (3).

**CHARLES**

Par le Roy en son conseil :

de **LOMENIE.**

---

(1) Langues mortes et langues vivantes.

(2) Hommes que les communautés sont obligés de fournir au seigneur d'un fief afin que, par leur mort ou forfaiture, le seigneur puisse jouir des droits qui lui sont acquis aux mutations.

(3) Depuis 1564, l'année civile a commencé en France le 1<sup>er</sup> janvier et non plus au 1<sup>er</sup> avril, en vertu d'une ordonnance de Charles IX. Pour manifester contre ce déplacement du jour des étrennes, on se fit pour rire des faux cadeaux et des farces le 1<sup>er</sup> avril. Les attrapes du 1<sup>er</sup> avril sont, elles aussi, quatre fois centenaires.

Le 8 janvier suivant, du consentement du Procureur et Avocat du Roy, les susdites lettres ont été lues et publiées en jugement en l'audience du siège du Présidial.

VARES, greffier.

Après leur fulmination, l'entérinement de ces lettres patentes coûta soixante-dix livres à la communauté, ainsi que le constate la jurade du 12 novembre 1564. Un messenger fut chargé de les porter à la chancellerie de France et la somme lui fut comptée en testons de cuivre ; mais il refusa de se charger de monnaie, d'abord en raison du poids, mais en objectant aussi que la chancellerie n'acceptait les paiements qu'en écus de cinquante sols et en pistoles de quarante-huit sols. Le livre de comptes de la Ville de Bergerac de l'année 1564 relate qu'après une perte de trente sols au change, les soixante-dix livres furent bien portées à Périgueux.

La satisfaction fut unanime et la population manifesta ouvertement ses sentiments de gré et son attachement au souverain. Quel vaticinateur aurait alors pu prédire l'horifique Saint-Barthélémy ?

\*  
\*\*

Les Consuls ne tardèrent pas à se heurter à mille difficultés pour créer et organiser ce collège, qui leur devint un lourd fardeau. Ils délibérèrent malgré tout avec les jurats et autres conseillers :

qu'il sera bon de (le) continuer (...) et de le faire dresser.

L'érection d'une construction sur les terrains acquis d'Hélie Maillebois ou sur la place vide donnée par du Pont de La Renodye coûta six cents livres pour la seule charpente et cent livres six deniers pour la maçonnerie, sommes considérables pour l'époque. Les torchis s'élevèrent à quatre livres, douze sols et six deniers. Il

fust requis faire amasser par quatre guarssons, au dedans la rivière de Dordogne du rabot et pierres (...) lequel fust employé au Collège.

Maistre Guillaume Peytray fit la muraille et Maistre Eymery Fournier forgea la serrure et le marteau de la porte. Pendant la durée des travaux, le collège et certaines de ses classes étaient installés dans des maisons du quartier louées à Maistre Jehan Pétasson et à François Pépin.



Puis la question se posa de compléter le mobilier, celui des écoles secondaires étant insuffisant. Le nécessaire manquait à un tel point que lors de l'arrivée à Bergerac, en février 1565, du premier Principal, nommé Rémy, d'Elie Durand, son premier régent, et de quelques autres régents, il fut impossible de leur procurer la moindre couchette dans l'établissement. Ils s'installèrent pour un temps au Mercadil, à l'hôtel des Deux-Conils, chez François de Beauregard, et la jurade paya de ce fait une dépense de vingt livres et onze sols.

Pour faire face aux dépenses,

furent envoyés devers le seigneur de Biron, scavoir : M. de Gault, conseiller, avec M. le scindic pour (le) supplier (d') ayder à édifier le collège.

Deux démarches furent encore faites, en 1565, l'une du consul Vergnol, l'autre du ministre protestant Bordas, pour toucher l'argent promis. Un peu plus tard, le lieutenant Poynet et M. de Licton reviennent à la charge et, afin d'avoir meilleure entrée, ils portèrent en présent

une aloze et ung père de lamproyes.

On loua un cheval pour permettre à M. le Principal d'aller

devers M. de Laforce, aux fins de recouvrer argent du dict seigneur pour le collège.

On chercha aussi des ressources auprès de Badefols, de Saint-Geniès, de Boisse, de Pardailhan et autres grands seigneurs, qui daignèrent s'intéresser au collège et l'aider de leur bourse, mais sans acte écrit de leur part. Ainsi subventionné, le collège fonctionna enfin régulièrement.

Aussi les Bergeracois s'empressèrent-ils, l'année suivante, de témoigner leur reconnaissance au roi Charles IX, auquel sa mère, Catherine de Médicis, faisait faire, sous sa tutelle, un véritable tour de France, après la paix d'Amboise, dans le but officiel de lui présenter le royaume, mais dans le dessein réel, suivant les historiens, sinon d'apaiser les partis, du moins de les faire rentrer dans l'ordre et de les attacher à la couronne :

...a esté remonstré que le Roy N.S. vient passer par ceste ville, et quil sera bon que ung chascung se prépare à le recepvoir et luy faire l'onneur que luy appartient, et (...) pour satisfaire aux fraictz quil conviendra faire à son entrée.

(...) Sur quoy fust arresté faire ung tailh sur les myeux aysés jusques à la somme de troyz ou quatre cens livres.

Et M. de Grahault, conseiller, fut envoyé

devers M. le gouverneur de Monluc, aux fins de luy remonstrer l'obeissance des habitans et que ce qu'il luy plaira (...) commander faire pour la venue du Roy, sera de bonne volonté, faict et acomply.

Puis,

ayant entendu que le Roy estoit bien près, voyre à Nérac (...) et affin d'en estre myeux aseurés, fust avisé (...) de envoyer jusques à Lausun, devers le seigneur de Perniclan, pour en scavoir...

Enfin,

estant avertys par aulcunz que le Roy ne venoit point (...) et aux fins de n'estre surprins, fuct avizé (...) envoyer à la court (...) aux fins d'entendre la vérité.

En terminaison, le Roy arriva accompagné de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, du prince de Navarre, de Mgr le duc d'Orléans, du Connétable Anne de Montmorency, des dames de Duras, de Lansac, du cardinal de Bourbon, du cardinal de Guise, du Grand Ecuyer, du comte de Candale, de douze grecs, douze turcs, douze tartares et douze maures. Venant en effet de Nérac, il s'était reposé à Lauzun. Bien que déclaré majeur par Lit de Justice tenu à Rouen le 17 août 1563, il n'avait que quinze ans. Il fut

reculy humaynement (1).

Son historiographe, Abel Jouan, relate :

Le samedi 4 août 1565, dîner et coucher à Losun, petite ville et beau château, auquel lieu fut faict le baptême de la fille d'une des filles du Seigneur de Losun, laquelle le roy et la reine sa mère tindent, et c'était le dimanche 5 et le roy séjourna au dict lieu quatre jours puis en partit pour aller passer la rivière de Dordonne par dessus un pont de bois (...) et en passant par le dit pont, fait son entrée, dîna et soupa à Bergerac, qui est une belle et bonne petite ville et première ville de Périgort.

---

(1) Le consul Moyssac paraît avoir dirigé l'ornementation de la ville. Léonard Limousin, peintre émailleur, avec ses deux fils et Jehan Pénicaud, furent chargés des décorations des portes et autres monuments devant lesquels devait passer le Roy. Il fut même acheté de la chandelle « pour besougner la nuycet à diligence ».

Mais Jean de Volpillac, syndic de la communauté de Bergerac, a fait de cette solennité un récit plus complet qui a été produit par le seigneur de Forsac :

Le Roy Charles IX faisant son entrée dans la présente ville, le (mercredi) huitième d'août 1565, on luy fit une chapelle de branches au bout du bourg de la Magdeleine (1). M. le lieutenant Poynet luy fit la harangue (2) ; il entra après dans la chapelle, accompagné de la Reine-Mère, de M. d'Orléans, du prince de Navarre, du Connétable et autres princes et seigneurs.

Sa Majesté vit passer les compagnies des habitans ; la première étoit de cinquante petits-enfans, la plus grande partie habillée de satin ou taffetas bleu garny de soye incarnat et blanc (3), leurs légers hauts de chausses à la bourguignote, et la gibbisière au côté, leur houlette à la main en manière des pastoureux, chantant un cantique à l'honneur du Roy ; la bande des marinières suivoit, habillée de bleu, incarnat et blanc, avec leur capitaine, lieutenant et porte-enseigne, ayant chacun un aviron peint de la couleur du Roy, au nombre de trois-cents ; les cordonniers venoient après, vêtus de même livrée, au nombre de deux-cents, compris une partie d'artisans, leur capitaine à la tête, lieutenant et porte-enseigne ; les couturiers marchaient après avec les bouchers et autres artisans, environ cent-cinquante, et leur capitaine à la tête, lieutenant et porte-enseigne ; les marchands appelés les bons-hommes et leur intendant sur toutes les autres compagnies, tous habillés de robes longues de taffetas blancs, les boutons de la livrée du Roy, leurs chapeaux blancs, ayant en main un rameau d'olivier en signe de houlette ; Jacques Fontmartin étoit leur capitaine, Etienne Reynier lieutenant et Bertholomé Captal porte-enseigne ; après le Roy marcha pour entrer dans la ville (4). Toute la rue du bourg où il passa étoit garnie de linge blanc, et au bout du pont, du côté du bourg, il y avait un portail de lierre aux écussons de Sa Majesté ; tout le pont de Dordogne de haut en bas étoit garni de linge blanc avec les écussons. Et à l'entrée de la ville entre les maisons de Philippe Plaze et Bernard Gros, il y avoit un grand portail (5) fait en grande magnificence (6) qui coûta plus de deux-cents écus, où les consuls vêtus de robes

---

(1) Du vin « fuct payé aulx trompettes (...) aulx laquais du Roy (...) aulx archiers de la garde (...) pareillement aux Souysses. (...) Aussy (...) estant les hérauldz et autres officiers (...) au bout du pont, actendant le Roy demandèrent au consul Peyrarède la collation qu'il leur bailha ».

(2) Il « fuct présenté au Roy les clefz de la ville », mais on dut payer à ses portiers cinquante et un sols pour avoir l'entrée et six livres à ses officiers pour recouvrer ces clés.

(3) C'est-à-dire aux couleurs de la ville de Bergerac.

(4) On avait dressé « ung pont à bateaulx, aulx fins de passer le charroy du Roy et de sa court ». Des charrettes furent commandées.

(5) Pour le soutenir, « il fut fait des pertuys (des trous) à la muraille » de la maison de Gros.

(6) Les deux portails « devers la ville et devers le bourg de la Magdelène » étaient garnis « en peintures d'or et d'argent et autres couleurs (...) mys sur toilles et linges » cousus de « filet blanc retorz ».



de taffetas blanc et rouge, leurs chaperons de même, présentèrent un pavillon au Roy (1) et le conduisirent à son logis, chez le sieur Daix, médecin (2).

Toutes les rues étoient couvertes de sable, et tendues de travers en travers de linge ; la fontaine appelée la Fon Peyre (3) pissa du vin tant que le Roy passa. Les habitants criaient : Vive le Roy ! Les pages, laquais et autres burent du vin à la fontaine (4).

Après dîner, le Roy, la Reine-Mère, les princes, seigneurs et gentilshommes de la Cour allèrent jouer à la butte (5) au terrier des Carmes (6). Le lendemain, neuvième du mois d'aoust, le Roy ouït la messe dans le couvent des Frères Prêcheurs (7) et partit après dîner pour aller à Mussidant (8).

Volpillac.

### La jurade nous apprend aussi que :

(1) Il y avait aussi un portail au couvent des Cordeliers et, pour le dresser, on fit porter des « pippes pour faire les chafaultz » et « la grande eschelle de main de (l'église) Saint-Jacques ».

(2) On voit encore cette petite maison du xvi<sup>e</sup> siècle place du Marché-Couvert. La façade a été modifiée ; elle ne comportait pas de boutique. Le fleuron du pignon et quelques choux des rampants ont disparu ; la gargouille nord est décapitée mais la partie de la petite tourelle sur encorbellement subsiste à l'angle ouest avec un portail à plein cintre à l'entrée du passage Bobinski. Dans ce passage, des baies anciennes portent des traces de mouluration. Sur les ordres de maréchaux des logis du Roy, les consuls firent dresser un escalier volant qui, de la place, montait à la croisée du premier étage, pour permettre à Charles IX d'arriver à ses appartements sans passer « l'eschelle » de la maison, qui n'était ni assez vaste, ni assez éclairée. L'extérieur était paré de lierre, de buis et de « chapeaux de triomphe ». Pour la décoration, on employa huit mains de papiers et un cent de « guygasson d'Allemagne », une « aulne de taffetas pour couvrir les bastons du pavillon, une demye ounse de soye incarnée et une autre demye ounse de soye jaalne pour coudre les escussons et armoryes ». L'intérieur était garni de tapisserie et le mobilier fut augmenté « et prins de Jehan Langlade deux douzènes de tables ».

(3) Fontaine de la pierre dont le nom caractéristique désigne la place qu'occupait autrefois à Bergerac un de ces nombreux pleuvers de la rive droite de la Dordogne. Appelée depuis Fontaine des Cinq-Canelles, elle est encore à l'angle de la rue Saint-James et de la rue des Fontaines, mais l'eau n'y coule plus.

(4) « Fuct artifissiellement faict une fontayne, jetant du vin, et afin que (...) la suite du Roy beusse (...) du vin, fuct prins demy douzène verres de veyrier. (...) Fuct payé à ung homme, lequel vuydoit le vin par les canaux de la dicte fontène, pour sa journée et despens, 3 sols, 6 deniers. Pour deux chandelles, pour voir vuyder le vin dans les canaux (...) fuct payé 12 deniers. »

(5) C'est le jeu des chevaliers de l'arquebuse (voir Littré, V<sup>o</sup> butte-4<sup>o</sup>).

(6) Aujourd'hui la place de la République.

(7) On remarque que le service divin n'eut pas lieu à l'église paroissiale. L'église Saint-Jacques était peut-être encore partiellement démolie et ses trois autels n'étaient sans doute pas encore rebâties. Le couvent des Frères Prêcheurs se trouvait à l'emplacement actuel de la sous-préfecture et de l'école Gambetta. Dans la chapelle reposaient les cendres de Marguerite de Turenne. Les Jacobins profitèrent de la visite du roi pour lui demander « la cloche estant à la tour de la Lougadoire ; laquelle le dict Syre leur octroya (et) pour icelle déceindre, fuct payé à Faugère la somme de 15 sols ».

(8) Au château de Longua. Toute la noblesse des environs vint à sa rencontre.

fuct besoing envoyer à Moysidan, aulx fins d'avertir les habitans (...) préparer les lougis et avertir que le Roy y alloict.

et enfin fut commandé

faire porter les arbalestes du Roy (...) jusques à Moysidan.

On regrette le silence des textes sur certains points. La harangue du lieutenant Poynet n'a pas été retrouvée ; il fut très probablement question du collège et des lettres patentes de son royal et généreux fondateur. Rien ne dit également si, de son côté, le jeune roi fit quelque réponse ou s'il chargea quelqu'un de ce soin. Mais il n'est pas certain que le clergé soit allé en procession au devant de lui, selon l'usage, avec les croix et les bannières, bien que l'exercice du catholicisme ait été rétabli dans la ville depuis deux ans. On sait d'autre part que le roi ne passant pas à Périgueux, trois consuls de cette ville, les sieurs Barbut, Tourtel et Roche, accompagnés de trente bourgeois, vinrent lui faire la révérence à Bergerac.

Après le franchissement du pont, il est certain que le cortège passa devant le couvent des Cordeliers et s'arrêta à la Font-Peyre, mais on ne connaît pas l'itinéraire suivi par les ruelles, les venelles, les traboules et les petites places hérissées de lanternes et d'enseignes, pour aller à la maison du docteur Daix, derrière le temple. Charles IX alla-t-il au Mercadil pour visiter (on n'ose pas dire inaugurer) le collège ? On l'ignorera probablement toujours.

Le jeune prince de Navarre, le futur Henri IV, présent à cette enthousiaste réception, a été certainement médiocrement flatté en comparaison de celle, froide et compassée, faite avant sa naissance, le 8 janvier 1543, en l'honneur d'Antoine de Bourbon, son père. Le *Livre des chroniques de Bergerac* relate simplement :

Le Roy de Navarre (1) passa dans la ville, les bourgeois furent au devant ; les consuls firent tirer l'artillerie et lui présentèrent de la part de la communauté deux barriques de vin blanc et claret, deux pipes d'avoine et vingt flambeaux aux armes de la ville.

Sans rancune, le Béarnais, lorsqu'il fut roi de Navarre, fit donation au collège, le 31 juillet 1576, d'une rente annuelle de deux

---

(1) Par son mariage avec Jeanne d'Albret.

cents livres tournoises par lettres patentes (1), dont on célébrera le quadricentenaire dans douze ans. Aussi, par gratitude, le futur Henri IV fut, à son tour, solennellement reçu à Bergerac avec sa suite de princes, princesses, seigneurs et gentilshommes, le 28 mai 1577. Il sut lui aussi se faire bienvenir dans la ville et logea, comme Charles IX, dans la maison de feu Daix.

\*  
\*\*

Il est difficile de rencontrer une page de nos annales locales plus originale que celle où sont étroitement liées l'histoire du collège et l'imposante et belle entrée de Charles IX dans notre ville. Il faut la marquer, comme disent les Anciens, *lactea gemma, albo capillo*.

Ces événements considérables, vieux de quatre cents ans, dont la chronique rigoureusement collationnée sur les originaux conservés tant à la Bibliothèque nationale qu'aux Archives municipales de Bergerac, n'ont rien de didactique. Ils peuvent intéresser peut-être même ceux qui n'ont pas été élèves de notre collège ou qui ne sont pas nos concitoyens.

Robert COQ.



## Mes fables de La Fontaine

Un homme d'esprit peut prendre le contrepied de La Fontaine ou retourner une pensée de Pascal et rester parfaitement élégant dans le « Sacrilège ».

Alexandre BREFFORT.

### LA CIGALE ET LA FOURMI

La cigale ayant gelé  
Tout l'été  
Se rendit chez sa voisine  
Lui emprunter son hermine  
Qu'était dans la naphthaline.  
La fourmi n'est pas frileuse,

(1) Voir le *Bulletin de l'Association amicale des Anciens Elèves* n° 15 de 1943, p. 6.



Surtout avec un manteau.  
« Que faisiez-vous au temps chaud ? »  
Dit-elle à cette emprunteuse.  
« Je faisais le festival !  
Sans intérêt, foi d'animal !  
Mais la pluie a tout gâté.  
— Tout gâté ?  
J'en suis fort aise.  
Eh bien ! voici un conseil :  
L'été est une foutaise ;  
L'hiver, allez au soleil ! »

*Morale*

La saison du plus fort  
Est toujours la meilleure.

L'HUITRE ET LES PLAIDEURS

Un jour deux pèlerins sur le sable rencontrent  
Une huître que le flot venait d'y apporter.  
Ils l'avalent des yeux, mais du doigt ils se montrent  
Un troisième larron  
Ramassant leur belon.  
Et celle-ci s'ouvre, impudique,  
Dans un effluve d'Atlantique  
Et dit :  
« Mais qui êtes-vous donc pour que vous me preniez ?  
« Prunier. »  
Alors, l'huître, fermant l'écaille de sa chambre,  
Attendit sagement « l'ouverture en septembre ».

*Morale*

Souvent publicité  
est payée.

LE LOUP PLAIDANT CONTRE LE RENARD  
PAR DEVANT LE SINGE

Un magistrat, singe il est vrai,  
Condamna un jour par malice  
Les deux parties qui se plaignaient.  
Voilà de la bonne justice !

Charles MORELLET.

# Nouvelles littéraires

---

L'Académie du Périgord a décerné en 1963 :

Son Grand Prix d'Erudition littéraire à notre Secrétaire général Robert COQ pour l'étude sur *Alphonse Darlu, professeur de Marcel Proust*, parue dans notre 35<sup>e</sup> Bulletin.

Et un diplôme d'honneur à notre camarade Marc CAZALIS, félibre et animateur du groupe *Les Cigales Forcelaises*.

En 1964, elle a attribué son Prix du Théâtre à un ancien élève, François PERCHE, né à Périgueux en 1941, auteur de deux plaquettes de vers : *La vie en face* (1959) et *La lumière et la soif* (1961). Ce jeune auteur a diffusé sur les ondes *Les Baladins* (Radio-Lyon, 1963) et *Celui qui passait* (France III, 1963, avec le concours de M<sup>me</sup> Berthe Bovy et de M. Julien Bertheau, de la Comédie Française). Une de ses œuvres dramatiques, *Révolution*, a été créée en janvier 1964 au théâtre du Tertre à Paris.

Nos félicitations.

## **Didier COSTE**

Cet ancien élève de notre lycée Henri-IV, âgé de 18 ans, est le fils du juge d'instance de Bergerac. Il a publié en 1963, aux Editions de Minuit, un recueil de vers, *Environnements d'un temps*, et un roman, *La lune avec les dents*.

Amant solitaire aux rêves subtils, obsédé par Prévert, il

... a étudié le chant des grives  
A l'heure où elles cueillent des cerises  
Sur les pêcheurs en fleurs.

et dit aux Eves qu'il délaisse :

Laissez nos rêves en chantier  
Sur vos lèvres.

Son roman, qui s'apparente aux factures nouvelles, rend cependant un son parfaitement original. C'est un long poème, assez dépourvu d'action, dans lequel rêve un adolescent, imaginant des rencontres féminines, évoquant des désirs, des avances, des reculs. Une certaine unité est assurée par le personnage d'Hélène, jeune fille aimée et jamais rejointe car l'auteur la compare à toutes les autres.

Le style, très moderne, parfois un peu précieux (phrases courtes, ruptures de constructions, ellipses), témoigne de qualités évidentes d'imagination et d'invention poétique. On l'a rapproché de celui de Le Clezio, lauréat 1963 du Prix Renaudot.

## NÉCROLOGIE

GARRIGUE (André), décédé à Libourne (Gironde) le 29 février 1964, à l'âge de 70 ans.

ROIG-BOURDEVILLE (Pierre DE), décédé à Paris (16<sup>e</sup>) le 11 mai 1964, à l'âge de 63 ans.

BOS (Jean), décédé à Bordeaux (Gironde) le 6 mai 1964, à l'âge de 71 ans.

GOULARD (Jacques), décédé à Dieulivol (Gironde) le 11 juin 1964, à l'âge de 69 ans.

MIRGAUDOU (Marius), décédé à Sainte-Sabine (Dordogne) le 20 août 1964, à l'âge de 69 ans.

### Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

ALLARD Henri (1886-1956)

BÉNEY Robert (1897-1958)

BERNARD Ambroise (1880-1962)

CANTELAUVE Albert (1867-1939)

CARMILLE René (1886-1945)

DEJOUAS René (1891-1959)

FABRE Albert (1879-1955)

FOURNIER Charles (1892-1955)

GOULARD Jacques (1895-1964)

HAYTON Enrique (1871-1953)

LIONNET Edmond (1870-1944)

MATTER Paul (1872-1959)

DE MADAILLAN Pierre (1891-1958)

MIRABEL Roger (1891-1950)

MORIZE Marcel (1894-1939)

NADAUD Pierre (1888-1944)

NOUVEL Ernest (1869-1946)

M. Maurice COLLE, agrégé d'allemand, professeur honoraire au lycée de Bordeaux, ancien professeur au collège Henri-IV, a été inhumé à Bergerac le 31 décembre 1963. Son beau-père était M. Jean SÉCHERESSE, qui nous a appris l'anglais.

Avec M. Maurice COLLE disparaît le dernier survivant de nos professeurs de l'avant-guerre 14-18. Ce décès marque la fin d'une époque.

\*  
\*\*

On annonce la mort, survenue en Loire-Atlantique, à Clisson, le 13 août 1964, à l'âge de 79 ans, de M. Charles MORELLET, préfet honoraire, qui avait écrit pour l'Association, en 1956, l'*Apologie du mauvais élève*.



---

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (H. TRILAUD ET C<sup>ie</sup>) BERGERAC

---

Dépôt légal du 4<sup>e</sup> trimestre 1964 (N<sup>o</sup> 667)



---

CE BULLETIN EST TIRÉ HORS COMMERCE  
A SIX CENTS EXEMPLAIRES RÉSERVÉS  
AUX SEULS MEMBRES DE L'ASSOCIATION

---